



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : MARCHÉ DE REPRISE DES
JOINTS - EMULSION DES PAVES, AVENUE
DU CHATEAU A VINCENNES PASSE AVEC
LA SOCIETE EUROVIA ILE DE FRANCE**

**DÉCISION N° AU-18-156
EN DATE DU 04 JUIN 2018**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4935 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Christophe BOISSIÈRE, 9^{ème} Adjoint au Maire ;

VU l'avis public à la concurrence envoyé au Moniteur des bâtiments et des travaux publics le 15/03/2018 ;

CONSIDÉRANT l'offre de la société EUROVIA ILE DE FRANCE, jugée économiquement la plus avantageuse au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société EUROVIA ILE DE FRANCE, 1 Rue de l'Écluse des Vertus, ZAC des Marcreux – 93300 AUBERVILLIERS, représentée par monsieur AMIRI RACHID, Directeur d'Agence, le marché de travaux de reprise des joints, émulsion des pavés, avenue du château à Vincennes (94300).

Le montant des travaux s'élève à 146 784,40 € HT soit (176 141,28 € TTC). Le délai d'exécution des travaux est de 5 semaines.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé du
cadre de vie, de la propreté et
des déplacements,

Signé

Christophe BOISSIERE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20180604-Imc1H5335H1-AR
Date de réception en Préfecture : 04/06/2018
Date de Publication : 04/06/2018